



Préparer la reprise

Episode 2 : Sauver le tourisme,
voyager en France

À propos de l'auteur



Christelle Taillardat

Directrice du Comité Départemental
du Tourisme de l'Aube

Ingénieur de formation et investie dans l'innovation et l'entrepreneuriat, elle a initié le Slow Tourisme lab pour une meilleure collaboration publique avec les startups au profit des zones rurales. Elle est également l'animatrice de Sapiens Troyes



À propos de l'Institut Sapiens

L'Institut Sapiens est la première « think tech » française. Organisme indépendant à but non lucratif, sa vocation est de peser sur le débat économique et social français contemporain par la diffusion de ses idées et d'innover par ses méthodes, son ancrage territorial et la diversité des intervenants qu'il mobilise, afin de mieux penser les enjeux vertigineux du siècle.

Sapiens a vocation à définir le rôle de l'humain dans une société bouleversée par le numérique. Son axe principal de travail est l'étude et la promotion des nouvelles formes d'écosystèmes favorables au développement économique et au bien-être social.

Sapiens fédère un large réseau d'experts issus de tous horizons, universitaires, avocats, chefs d'entreprise, entrepreneurs, hauts fonctionnaires, autour d'adhérents intéressés par le débat touchant aux grands enjeux actuels.

Plus d'informations sur <http://institutsapiens.fr>





Sauver le tourisme, voyager en France

La pandémie que nous vivons est d'une ampleur inédite. Ses conséquences économiques seront peut-être plus considérables encore. Jamais notre système productif n'avait connu de telles coupures sur une si longue durée. A l'arrêt de certains sites de production et de commercialisation (petits commerces, restaurants, hôtellerie, etc.), s'ajoute le confinement de la population : le choc d'offre se conjugue avec le choc de demande. S'il est encore difficile d'estimer avec précision l'impact économique de cette crise, l'entrée de la France en récession ne fait guère de doute.

Pour en limiter l'ampleur et sauver le plus d'entreprises possibles, le plan de reprise doit se préparer dès maintenant. Des mesures décidées et déployées après la crise interviendront trop tard pour relancer l'activité. C'est maintenant, au plus fort de la tempête, en prenant les décisions adéquates.

L'Institut Sapiens publiera régulièrement des préconisations à destination des décideurs publics, concernant différents secteurs de notre économie et de notre société.

Pour notre deuxième épisode, nous nous intéressons au plan de sortie de crise à destination du secteur du tourisme.

Le tourisme a sûrement été l'un des secteurs les plus durement touchés dès le début de la crise du Covid 19 et la mise en place des mesures de confinement. La fermeture des brasseries et restaurants annoncée le samedi 14 mars n'était que le dernier épisode d'une série noire pour le secteur, qui avait déjà vu son activité largement réduite depuis le début de l'année, notamment à cause des mesures prises en Chine.

Le tourisme est un secteur essentiel de notre économie : avec **173,3 milliards d'euros de consommation touristique intérieure**¹, il représente près de **7,3% de notre PIB** et emploie plus de 1,2 million de personnes.

Tableau 1 - consommation touristique intérieure en 2018 (en milliards d'euros)²

Dépense touristique intérieure	153,3
Hébergements touristiques marchands	33,7
Restaurants et cafés	17,3
Aliments et boissons	13,4
Service de transport non urbain	30,7
Péages, carburants, location de véhicules de tourisme	17,9
Services des voyagistes et agences de voyages	8,6
Activités culturelles, sportives et de loisirs	9,9
Autres dépenses (transports sur place, shopping, etc.)	21,7
Hébergements touristiques non marchands	20,0
Consommation touristique intérieure	173,3

Au niveau mondial, la France se situait en 2019 à la troisième place du classement des pays récepteurs des recettes touristiques étrangères, derrière les Etats-Unis et l'Espagne, avec 55,5 milliards d'euros³. Néanmoins, si le secteur du tourisme profite des importations, il est également très dépendant de la demande intérieure : au titre de l'année 2018, sur les 436 millions de nuitées vendues par les établissements d'hébergements collectifs, 69% l'ont été à des consommateurs français, 24% à des touristes européens, 3,5% à des asiatiques, 3% à des américains et 0,5% à des africains.

La reprise du secteur du tourisme est donc autant une affaire nationale qu'une affaire internationale.

1 Source : INSEE, DGE, compte satellite du tourisme, base 2014, données 2018

2 Source : Tableaux de l'économie française Édition 2020 - INSEE

3 Source : idem

Depuis le début du confinement général de la population, la valeur ajoutée du secteur touristique aurait chuté de 98% selon une dernière estimation de l'OFCE⁴. A la lecture du tableau 1, nous pouvons ainsi en déduire que chaque semaine de confinement ampute le secteur de 3 milliards d'euros de recettes.

Il est donc primordial d'actionner les bons leviers pour permettre une reprise rapide et forte de ce secteur, pour éviter qu'un pan important de notre économie ne pâtisse à long terme de ce confinement. **Contrairement à d'autres secteurs, le tourisme ne peut pas bénéficier d'effets de report, ce qui ne sera pas consommé lors de la période de confinement ne pourra l'être plus tard.** L'enjeu n'est donc pas de rattraper l'activité perdue, mais de limiter au maximum les pertes économiques.

Dans un premier temps, nous proposons de s'assurer que la demande intérieure puisse dès que possible consommer des services touristiques, afin de recréer de l'activité sectorielle. Ainsi nous proposons de :

- **Sauvegarder la période des vacances estivales pour les salariés et les enfants.** Certaines voix s'élèvent pour faire de cette période un rattrapage du temps scolaire et du temps de travail perdu durant le confinement. Si l'argument peut sembler fondé sur le plan économique, il aura de nombreux effets pervers. En effet, il y a actuellement plus de 60 millions de Français qui sont assignés à résidence à cause du confinement (environ 7 millions de personnes occupent un des emplois considérés comme indispensables en cette période). Une fois le confinement levé, elles auront l'envie légitime de profiter du grand air, de retrouver des proches, de se déplacer et de profiter de quelques jours de repos et de déconnexion dans un lieu extérieur. Autant d'envies qui profiteront aux entreprises du tourisme (hébergement, restauration, transports, voyagistes) en créant un immense choc de demande qui pourrait s'étaler sur toute la période estivale. Cela apporterait une activité très précieuse à un secteur aujourd'hui paralysé par la crise sanitaire. Il faut donc que l'Etat et les entreprises garantissent le droit de pouvoir jouir de cette période pour partir en vacances.

⁴ « Évaluation au 30 mars 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France » OFCE – policy Brief 65

- **Offrir une 6ème semaine de congés aux actifs en première ligne.** La victoire contre le Covid 19 aura été permise par les actifs en première ligne, qui n'ont pas compté leurs heures pour réussir à nous soigner, nous transporter, nous nourrir et nous approvisionner en biens de premières nécessités. L'Institut Sapiens propose ainsi, en gage de reconnaissance, que l'Etat prenne en charge une 6ème semaine de congés payés pour les salariés n'ayant que les 5 semaines réglementaires. Ce sera là une façon pour la solidarité nationale de montrer sa gratitude envers ces personnes. Cette semaine de congés supplémentaires sera ainsi une occasion pour eux de se reposer tout en contribuant à la relance du secteur du tourisme. Une mesure dont nous estimons le coût brut à 1 milliard d'euros (hors remplacement des salariés nécessaires à la poursuite de l'activité).

Les primes d'activité proposées par ailleurs pourraient être versés sous la forme de chèques vacances (exemptés de toutes cotisations ou impôts), ce qui assurerait une affectation à l'économie touristique intérieure tout en permettant une liberté de consommation (les chèques vacances sont acceptés très largement chez les prestataires touristiques français) et l'utilisation d'un outil de gestion sociale qui a fait ses preuves.

- **Rétablir progressivement l'ouverture des frontières.** La demande extérieure est indispensable pour opérer une reprise du secteur. Il faudra que les frontières, notamment aériennes puissent se rouvrir de manière progressive et contrôlée, vers des populations testées ne représentant aucun risque de contagion ou de rechute, pour qu'elles puissent elles aussi dynamiser nos entreprises touristiques.

- **Privilégier la qualité et l'hygiène.** Le secteur du tourisme pourrait faire de cette crise une opportunité de modernisation et de transformation de son offre. Plutôt que de réduire leurs marges en affichant des prix cassés auprès de leurs clientèles (tentation forte du yield management), les prestataires doivent au contraire être encouragés à investir dans la sécurisation du touriste. 84% des asiatiques attachent plus d'importance à l'hygiène⁵ qu'au prix pour leur prochain séjour. Propreté, aménagements « sans contact », traçabilité des produits, limitation des zones de regroupement, conditions générales de ventes permettant

5 Source : étude AirBnB – mars 2020

l'annulation sans frais, circuits courts, etc., sont autant de conditions qui feront la différence. La startup H64 travaille par exemple sur une blockchain qui permettra d'apporter des garanties au touriste sur les critères importants de assurance.

Dans un second temps, pour répondre au choc de demande, il faut que les entreprises du secteur soient en capacité de réaliser un choc d'offre d'une même ampleur. A ce titre, nous proposons de :

- **Faciliter les embauches de saisonniers.** L'appel des agriculteurs aux Français pour les aider dans leurs récoltes a rencontré un succès phénoménal. En moins d'une semaine, ce sont plus de 150 000 personnes qui ont répondu présents pour aider dans les champs et dans les fermes. Un succès motivé par la sensibilité patriotique de chacun, mais aussi par les conditions offertes qui étaient souples et accommodantes : chaque personne candidate pouvait en effet combiner une allocation chômage ou un RSA avec le salaire perçu, et les conditions d'embauches étaient facilitées pour les employeurs. Il faudra conserver ces conditions favorables pour permettre l'embauche de milliers de saisonniers cet été.
- **Favoriser la répartition spatiale et temporelle du tourisme.** Habituellement, 80% du tourisme se concentre sur 20% du territoire français avec une saisonnalité très marquée sur les deux mois d'été pour le tourisme de loisirs et sur les ailes de saisons pour le tourisme d'affaires. Le premier enjeu est de favoriser un tourisme de nature en organisant des hébergements temporaires en zone rurale, une livraison de restauration de qualité et des activités simples exploitant les ressources du territoire. Les conciergeries rurales comme Villages & Talents sont des bons moyens de fournir des microjobs à des résidents ruraux éloignés de l'emploi qui peuvent créer le lien vers la ressource locale. Le second levier est de mieux planifier les flux et événements pour les étaler sur tout le calendrier. Le partage des données touristiques et des manifestations régulières pourra enrichir un planning prédictif qui permettra d'accompagner les organisateurs d'événements.

- **Ne pas collecter la taxe de séjour 2020.** La taxe de séjour est acquittée par le consommateur sur chaque chambre d'hôtel et varie selon les villes (elle est de 1,32€ par nuit à Paris avant TVA). Au niveau agrégé, cette taxe représente 282 millions € de recettes pour les villes et les collectivités locales. Or, la destination du produit de cette taxe reste très opaque et les professionnels ne peuvent apprécier ses effets redistributifs sur l'aménagement du territoire. Nous proposons ainsi, pour créer un signal prix, soit de ne pas collecter cette taxe au titre de l'année 2020 pour permettre notamment aux hôteliers d'en faire une réserve de trésorerie, soit de la redistribuer directement à l'économie touristique par une diminution de la Contribution Economique Territoriale pour les professionnels de l'hôtellerie. Cette mesure devra être compensée par l'Etat auprès des collectivités locales.

